

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2014 -1470
portant ratification de l'Accord International de 2007
sur le café

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2008-039 du 21 août 2014 portant autorisation de la ratification de l'accord sur le café ;

Vu le décret n° 2014-200 du 11 avril 2014 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2014-235 du 18 avril 2014 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article premier - Est ratifié l'Accord International de 2007 sur le Café.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République.

Fait à Antananarivo, le 15 septembre 2014

Par le Président de la République,

Hery Martial RAJAONARIMAMPIANINA

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

KOLO CHRISTOPHE Laurent Roger

Le Ministre du Commerce et de la Consommation

RAFIDIMANANA Narson